

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

TÉLÉPHONE : 04 92 91 55 91

TÉLÉCOPIE : 04 92 91 55 92

REF : SL/GD/MFT N° 63 BIS

Je soussignée, Guilaine DEBRAS, Maire de la commune de Biot, certifie que :

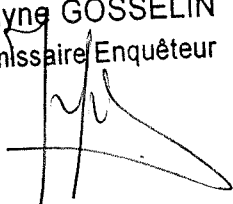
L'arrêté préfectoral portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Biot approuvé le 29 décembre 1998, a été apposé à compter du 15 décembre 2017 au 16 janvier 2018 aux lieux habituels d'affichage municipal pour une durée d'un mois.

- Mairie principale, 8-10 Route de Valbonne,
- Services Techniques, 700 Avenue du Jeu de la Baume,
- Mairie annexe - Espace Saint Philippe, Avenue de Roumanille.

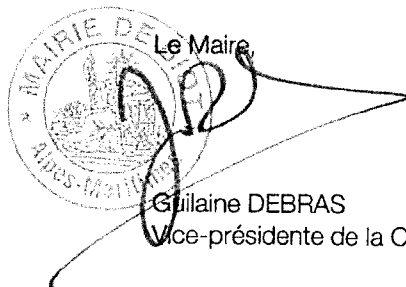
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Biot, le 16 janvier 2018

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur



Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA